

Jean-Michel CHARRIERE
296, Avenue Eugène DUCRETET
73200 ALBERTVILLE

Monsieur le Maire
Mairie de St Martin de Belleville
73440 Les BELLEVILLE

Albertville, le 20/07/2017

Objet : Enquête Publique concernant le projet de construction de la STEP des Menuires/Val Thorens

Monsieur le Maire,

L'enquête publique s'est terminée le 19/07/2017 à 17h30.

J'ai reçu quatre personnes durant ma dernière permanence :

A) Mme Donatienne THOMAS, maire de St Jean de Belleville accompagnée du premier adjoint de la commune. Mme le Maire m'a remis un courrier (lettre L4) dont le sujet porte sur la crainte de pollution de l'eau potable alimentant sa commune par les eaux épurées produites par la future STEP.

B) Ms. Jean Marc MURAZ et Henri PERRIER, responsables du Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise sur le même sujet (voir lettre L5a et L5b).

Deux mails m'ont été adressé par :

C) M. Auguste STEVENIN (L1). Il porte sur l'évolution de la taille et du poids des poissons en fonction de la pureté des eaux des rivières et sur l'optimisation de l'usage de l'argent public dans les investissements publics.

D) Mme Celine RICHEL (L2). Il porte sur les risques d'émanations d'odeurs sur la piste de skis de fond que longera la future STEP.

Par ailleurs, vous trouverez, en annexe, un document dans lequel j'ai repris un certain nombre de remarques formulées par le public et moi-même.

Pour toutes ces remarques, auriez-vous, Monsieur le Maire, l'amabilité de demander à vos services de me fournir des réponses.

Comme le prescrit, l'article 10 de l'Arrêté Préfectoral de Monsieur le Préfet de la Savoie en date du 29/05/2017, vous avez un délai de quinze jours pour me faire parvenir, si vous le souhaitez, votre mémoire en réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Commissaire Enquêteur

J.M. CHARRIERE

Copies ci jointes des pages du registre d'enquête, des courriers annexes et du procès-verbal des observations.